

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 11 novembre 2013, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.

La séance est ouverte à 20h00.

2. Mot de bienvenue et assermentation des élus.

La directrice générale et secrétaire-trésorière souhaite la bienvenue aux élus. Comme six (6) d'entre eux ont été proclamés élus sans opposition le 7 octobre dernier, ils ont dû prêter serment le 6 novembre afin de respecter le délai légal de 30 jours.

Ils sont tout de même invités à relire officiellement leur assermentation à tour de rôle.

Monsieur Steve Bernier, élu conseiller au poste numéro 1 suite à l'élection du 3 novembre, prête serment.

Chacun des élus sans exception remet à la directrice générale et secrétaire-trésorière sa « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » ainsi que son « Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100.00 \$ ou plus ».

Ce rapport doit être complété par tous les élus même si aucun don ne leur ont été faits

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

1311-01

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants au point « varia » et en laissant le laissant ouvert.

- a) *Achat d'un fil chauffant intelligent;*
- b) *Coûts antérieurs de l'enlèvement de la neige;*
- c) *Politique familiale municipale et Municipalité Amie des Aînés : Résultats préliminaires du sondage et tirage de cinq (5) prix de 25.00 \$;*
- d) *Garantie sur camion de service GMC 2011;*
- e) *Panneau « Parrainé par Northland Power ».*

4. Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2013.

1311-02

Sur proposition de monsieur Ghislain Lamarre, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

5. Présentation et acceptation des comptes.

1311-03

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 155 727.30 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois d'octobre 2013 est de 214 864.52 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Josée Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Léandre, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

*Josée Simard, Directrice générale et
secrétaire-trésorière*

6. Rapport de la voirie.

1311-04

- a) *Achat de pneus d'hiver et jantes pour le camion de service.*

Le camion de service de la voirie GMC 2011 a besoin de pneus d'hiver.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a demandé à quatre (4) soumissionnaires le coût pour des pneus et pour un ensemble additionnel de jantes dont voici les résultats :

Service de Pneus E. Côté Inc. :	1 214.92 \$ taxes en sus;
Pneus du Parc :	1 280.00 \$ taxes en sus;
Marquis Automobiles Inc. :	1 359.00 \$ taxes en sus;

Garage Villeneuve Ford : 1 410.00 \$ taxes en sus.

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'accepter la soumission de Service de Pneus E. Côté Inc. au montant de 1 214.92 \$ taxes en sus.

b) Coût de l'enfouissement du réservoir borne-sèche sur le terrain du garage municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière résume les coûts de l'opération de l'enfouissement du réservoir borne-sèche au garage municipal :

	Taxes incluses
Dave Caron : Loader et camion :	1 342.34 \$
Jasmin & Régis Imbeault Inc. : Excavation :	3 141.12 \$
Ferme André Bélanger : 21 voyages de gravier :	<u>1 641.84 \$</u>
Total :	6 125.30 \$

Concernant l'acquisition du terrain de madame Chantal Bernier pour fins d'enfouissement du 2^e réservoir prévu en 2014, les frais engendrés jusqu'à maintenant sont :

Achat du terrain et ajustement de taxes :	5 020.00 \$
Notaire : Me Annie Soucy :	700.00 \$
CPTAQ : Demande d'autorisation :	<u>275.00 \$</u>
Total :	6 003.00 \$

Des vérifications seront effectuées afin de savoir si un arpentage est requis.

c) Coûts antérieurs de l'enlèvement de la neige.

Des élus ont manifesté le désir de connaître le résultat du plus bas soumissionnaire des derniers appels d'offre pour le déneigement des chemins fait en 2011 et ce, avant que le déneigement soit pris en charge par la municipalité.

Saison 2011-2012 : 170 000.00 \$ + taxes = 193 672.50 \$

Saison 2012-2013 : 176 800.00 \$ + taxes = 203 275.80 \$

Saison 2013-2014 : 183 872.00 \$ + taxes = 211 406.33 \$

Total de la soumission, contrat 3 ans = 608 355.13 \$.

7. Changement d'un signataire sur les chèques de la municipalité auprès de la Caisse Populaire Desjardins de Matane.

Afin de respecter un ordre chronologique de l'adoption des résolutions, ce point est déplacé au numéro 16.1.

8. Dépôt des états financiers comparatifs.

Afin de répondre aux exigences de l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, les états financiers comparatifs des revenus et dépenses, comparant les données du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} novembre 2013, sont déposés à la table du conseil.

9. Liste des comptes passés dus (art. 1022, c.m.).

Afin de répondre à l'article 22 du Code Municipal du Québec, la liste des comptes passés dus est déposée à la table du conseil. Total des montants dus : 52 316.00 \$ en date du 31 octobre 2013.

10. Rapport du maire (art.955, c.m.)

1311-05

Le rapport de la situation financière de la municipalité de Saint-Léandre est déposé à la table du conseil municipal conformément à l'article 955 du Code Municipal du Québec. Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire en fait la lecture.

Comme quelques erreurs ont été relevées, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu de demander à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'apporter les correctifs nécessaires avant d'expédier le rapport à chaque adresse civique conformément à la loi.

11. Imposition de droits pour les exploitants de carrière et sablière.

Pour l'exercice financier municipal de 2014, les montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière et d'une sablière publiés à la Gazette officielle du Québec du 27 juillet 2013, seront de 0.54 \$ par tonne métrique et de 1.03 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant sera de 1.46 \$ par mètre cube.

Les propriétaires de carrières et sablières ont jusqu'au 30 novembre 2013 pour fournir le formulaire de déclaration dûment complété à la municipalité.

12. Avis de motion : Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2014.

Avis de motion est donné par madame Andrée Blouin concernant l'adoption d'un règlement fixant le taux de taxes foncières générales et spéciales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2014.

13. Demande de dérogation mineure, matricule F 9794-31-9230-03.

1311-06

Considérant que cette demande avait été acceptée avec certaines restrictions par le conseil municipal à sa séance ordinaire du 3 septembre 2013 par la résolution 1309-05;

Considérant que suite à une demande de révision du contribuable et à l'apport de nouveaux faits au dossier, la décision du conseil a été revue à sa séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 soit, acceptée avec certaines conditions (résolution 1310-07);

Considérant que le délai de quinze (15) jours pour la parution de l'avis public relatif à la présentation du dossier au conseil municipal le 1^{er} octobre dernier n'a pas été respecté;

Considérant qu'un nouvel avis public a été affiché en date du 4 octobre 2013 en prévision de la présence séance;

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de déclarer nulles et sans effet les résolutions précédemment adoptées soit, celles portant les numéros 1309-05 et 1310-07 et ...

D'autoriser la construction du patio vers le cours d'eau jusqu'au coin du chalet de façon à ce que ledit patio ne dépasse pas le chalet;

D'accepter cette demande de dérogation mineure mais conditionnellement à ce que les travaux soient exécutés de la façon suivante :

- ° De **renaturaliser** la rive soit, ne plus tondre le gazon entre le chalet et le cours d'eau;
- ° De **revégétaliser** le talus entre le chalet et le cours d'eau;
- ° De **n'exécuter** aucun travaux de remblai ni déblai lors de la construction de ladite galerie.
- ° Que le propriétaire **accepte** que la municipalité se dégage de toute responsabilité, quelle qu'elle soit, et inconvénients, quels qu'ils soient, que cette situation pourrait occasionner dans le futur.

Cette condition doit être mentionnée dans le permis.

14. Nominations au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

La liste des membres actuels du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) est :

Yvon Tremblay, maire Jean-Pierre Chouinard, conseiller

René Blouin, citoyen Guy Gauthier, citoyen.

Étant donné l'élection du 3 novembre 2013 des changements sont à apporter.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est invitée à consulter le règlement municipal relatif à la nomination des membres du comité et il est convenu de reporter de point à une prochaine séance.

15. Nomination d'un nouveau responsable pour les politiques « Familiale Municipale » et « Municipalités Amie des Aînés ».

Monsieur Jean-Pierre Chouinard ne pouvant plus effectuer la tâche de responsable des politiques « Familiale Municipale » et « Municipalité Amie des Aînés »;

Monsieur Ghislain Lamarre propose madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2, pour remplacer monsieur Chouinard.

Comme madame Blouin refuse, il est convenu de reporter ce point à une séance ultérieure.

16. Nomination d'un maire suppléant.

1311-07

Considérant les élections du 3 novembre dernier et le nouveau conseil municipal;

Considérant que monsieur Clarence Lévesque occupait déjà le poste de maire suppléant;

Madame Andrée Blouin propose de reconduire monsieur Clarence Lévesque pour agir à titre de maire suppléant;

Monsieur Lévesque accepte et les membres du conseil sont unanimes.

16.1 Changement d'un signataire sur les chèques de la municipalité auprès de la Caisse Populaire Desjardins de Matane.

1311-08

Considérant que monsieur Clarence Lévesque a accepté au point numéro 16 des présentes, d'agir à titre de maire suppléant;

Considérant que monsieur Lévesque est déjà autorisé auprès de la Caisse Populaire Desjardins de Matane pour signer les chèques émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière en l'absence du maire;

Considérant l'élection d'un nouveau maire;

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu...

° d'autoriser monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité de Saint-Léandre, de signer les chèques émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

° de reconduire les autorisations déjà données à monsieur Clarence Lévesque, signataire des chèques en l'absence du maire et à madame Josée Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

17. Nomination d'un représentant de la municipalité auprès du Comité de Développement Local de Saint-Léandre.

1311-09

Considérant que sous l'ancien conseil municipal, madame Julie Bérubé avait été nommée représentante du conseil auprès du Comité de Développement Local de Saint-Léandre;

Considérant qu'il y a lieu de la remplacer;

Considérant que monsieur Clarence Lévesque propose monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1 pour occuper cette fonction;

Monsieur Steve Bernier accepte de représenter la municipalité auprès du Comité de Développement Local de Saint-Léandre et les membres du conseil sont unanimes.

18. Calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil.

1311-10

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

En conséquence, il est proposé par madame Andrée Blouin et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, débuteront à 20 heures les jours et dates suivants :

Lundi 13 janvier, lundi 3 février, lundi 3 mars, lundi 7 avril, lundi 5 mai, lundi 2 juin, lundi 7 juillet, lundi 11 août, mardi 2 septembre, lundi 6 octobre, lundi 3 novembre et lundi 1^{er} décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

19. Varia

a) *Achat d'un fil chauffant intelligent;*

La directrice générale et secrétaire-trésorière a demandé des soumissions pour l'achat d'un fil chauffant intelligent à être installé au garage municipal et ce, afin d'éviter le gel de l'eau durant la période hivernale.

Les demandes ont été faites à « Les Entreprises d'Électricité JMN Inc. » et « Les Entreprises d'Électricité G. Ouellet Inc. ».

Comme seules « Les Entreprises d'Électricité G. Ouellet Inc. » a répondu jusqu'à maintenant avec une soumission de 194.68 \$ taxes en sus, la soumission de l'autre fournisseur est attendue avant de prendre une décision.

b) *Coûts antérieurs de l'enlèvement de la neige.*

Ce sujet a été discuté au point 6-c des présentes.

c) *Politique familiale municipale et Municipalité Amie des Aînés : Résultats préliminaires du sondage et tirage de cinq (5) prix de 25.00 \$;*

Un sondage relatif à la Politique familiale municipale et Municipalité Amie des Aînés à être adoptées par le conseil municipal en 2014 a été transmis aux contribuables et comme incitatif, parmi les sondages retournés, cinq (5) personnes seront pigées au hasard et chacune d'elles se mériteront un prix de 25.00 \$.

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait tirer les cinq (5) coupons parmi les personnes présentes à la séance et voici les noms des gagnants :

- Monsieur David Tiffeault
- Madame Augustine Ouellet
- Madame Nicole Lacroix
- Monsieur Richard D'Auteuil
- Madame Karine Roussel.

Donc, un chèque de 25.00 \$ sera posté à chacun d'eux.

Également, un résumé des résultats préliminaires suite à la réception des questionnaires a été rédigé par madame Stéfany Pelletier, chargée de projet, et remis aux membres du conseil.

Les conclusions finales suite à l'étude des sondages seront communiquées lors d'une prochaine séance.

d) Garantie sur camion de service GMC 2011;

La directrice générale et secrétaire-trésorière est invitée à s'informer auprès du concessionnaire Marquis Automobiles Inc. de Matane si le camion de service de la voirie est toujours garanti. En effet, il semblerait y avoir des problèmes lors de l'embrayage du système 4X4.

e) Panneau « Parrainé par Northland Power ».

Un panneau « Parrainé par Northland Power » a été remis au Comité de Développement Local de Saint-Léandre par le promoteur et monsieur Clarence Lévesque se demandait où il pouvait être installé.

Il a été suggéré de l'installer sur le site de la grotte des fées.

20. Période de questions.

21. Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Doris Saucier propose la levée de l'assemblée. Il est 21h47.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

Josée Simard,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire